



Prestation compensatoire et succession

Par **Sheeva**, le 23/10/2010 à 21:17

Bonjour,

Peut-on déduire les montants payés en tant que prestation compensatoire à une ex-femme de la succession due à l'enfant?

Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le 23/10/2010 à 21:24

non